

Direction Générale

2026-10-01- Rapport d'activités 2025 de Golfe du Morbihan - Vannes Agglomération

NOTE DE SYNTHÈSE

Monsieur le Président de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération a transmis aux communes membres le rapport d'activités 2025 de l'établissement.

Conformément à l'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, ce rapport fait l'objet d'une communication par le Maire au Conseil Municipal en séance publique.

DISPOSITIF DE LA DÉLIBÉRATION

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu l'avis de la Commission Finances du 23 septembre 2026,

Il est proposé au Conseil Municipal :

DE PRENDRE ACTE du rapport d'activités 2025 de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération.